

175 Bloor Street East
South Tower, Suite 501,
Toronto, Ontario M4W 3R8
Telephone (416) 314-6858
Fax (416) 314-6876

175 rue Bloor Est
Édifice sud, bureau 501,
Toronto (Ontario) M4W 3R8
Téléphone 416 314-6858
Télécopieur 416 314-6876



18 novembre 2013

par courriel : info@cmf-fmc.ca

Fonds des médias du Canada
50, rue Wellington Est, 4e étage
Toronto (Ontario) M5E 1C8

À l'attention de : Valerie Creighton, présidente et chef de la direction

Objet : Fonds des médias du Canada – Consultation de l'industrie 2013

La Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario (SODIMO) est heureuse de déposer le document ci-joint dans le cadre du processus de consultation du Fonds des médias du Canada (FMC) concernant les nouvelles lignes directrices du programme pour 2014-2015 et les exercices subséquents.

Nous remercions le FMC de cette occasion et désirons saisir cette possibilité pour poursuivre ce dialogue avec lui au moment où il met la dernière main à ses recommandations.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Karen Thorne-Stone". The signature is fluid and cursive, with a large initial "K" and a long horizontal stroke at the end.

Karen Thorne-Stone
Présidente-directrice générale
Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

Fonds des médias du Canada – Consultation de l'industrie 2013

La Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario (SODIMO) est heureuse de présenter les commentaires qui suivent dans le cadre du processus de consultation du Fonds des médias du Canada (FMC) concernant les nouvelles lignes directrices du programme pour 2014-2015 et les exercices subséquents. La SODIMO, un organisme relevant du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, encourage l'innovation, l'investissement et l'emploi dans le secteur du divertissement et de la création de la province, un marché de 12,4 milliards de dollars. Grâce à un ensemble unique et efficace de crédits d'impôt, de programmes et de services à l'intention des industries du cinéma et de la télévision, de l'édition de livres et de revues, de l'enregistrement sonore et des produits multimédias numériques interactifs, la SODIMO optimise les possibilités de croissance en Ontario et à l'étranger et offre avec succès et de façon efficace un soutien pour renforcer la capacité et la compétitivité des industries des médias créatifs de l'Ontario.

Introduction

Les crédits d'impôt pour les produits multimédias du gouvernement de l'Ontario, administrés par la SODIMO, constituent une importante source de financement pour de nombreux types de création de contenu. Au cours de l'exercice 2012-2013, la SODIMO a émis plus de 1 700 certificats d'impôt d'une valeur estimée à près de 428 millions de dollars pour soutenir la création de contenu dans les industries des médias culturels de l'Ontario. En 2012-2013, la SODIMO a également investi directement dans du contenu local pour écran au moyen du Fonds de la SODIMO pour la production cinématographique et du Fonds de la SODIMO pour les produits multimédias interactifs numériques. Cinquante-six projets ont reçu un soutien à la production ou au développement grâce à ces programmes.

En sa qualité d'organisme provincial, la SODIMO sait qu'elle et les producteurs qu'elle soutient ne constituent qu'un élément du paysage global de la diffusion et des produits multimédias numériques interactifs. Le FMC constitue un élément particulièrement important de ce système. Bien que les différentes entités de financement constituent des organismes indépendants ayant leurs propres objectifs politiques, ils sont également des partenaires réunis par leur soutien au contenu culturel local et, au bout du compte, desservent les mêmes intervenants – les producteurs de contenu et les auditoires canadiens. Par conséquent, la SODIMO offre les commentaires qui suivent dans le but de travailler en collaboration avec le FMC et nos intervenants afin de promouvoir la création de contenu canadien. Dans le cadre de cette présentation, nous avons limité nos réponses aux enjeux que nous connaissons le mieux en raison de notre expérience à titre d'administrateurs de programmes.

Ces commentaires sont représentatifs des préoccupations dont nous ont fait part certains de nos intervenants. Toutefois, la SODIMO reconnaît que le point de vue des intervenants diffère et, à ce titre, nous ne présentons pas ces commentaires comme étant représentatifs de l'opinion de l'ensemble de nos clients. Ces commentaires n'ont pas non plus pour but de remplacer les opinions ou les présentations d'intervenants.

Mécanismes de financement : Ententes préférentielles de récupération

La Politique de récupération normalisée existante du FMC permet une récupération préférentielle des crédits d'impôt provinciaux et pour des distributeurs admissibles. En ce qui a trait aux politiques de récupération du FMC, la SODIMO n'investit pas de capitaux dans le contenu télévisuel et n'a pas pour objectif explicite de faire croître la récupération. Toutefois, étant donné le mandat de la SODIMO et son rôle d'administrateur des crédits d'impôt de la province pour les produits multimédias, la SODIMO appuie une politique de récupération normalisée qui optimise la capitalisation d'une entreprise et qui encourage et facilite l'investissement dans le contenu médiatique culturel de l'Ontario. La capitalisation des sociétés est depuis longtemps un moteur des initiatives de la SODIMO, ce que montre notre position en matière de récupération dans le cadre des projets du Fonds de la SODIMO pour la production cinématographique que nous soutenons.

Même si la politique de récupération normalisée existante du FMC peut favoriser les producteurs, elle leur permet aussi d'investir dans leur entreprise et dans la création de nouveau contenu. Elle facilite de plus les négociations avec d'autres partenaires de financement, en particulier dans le cas d'investissements étrangers. Modifier l'entente de récupération du FMC en ce qui a trait aux crédits d'impôt provinciaux et aux distributeurs admissibles ne servira qu'à rendre ces importants objectifs plus difficiles à atteindre pour les producteurs. Nous reconnaissons les défis auxquels est confronté le FMC lorsqu'il a la tâche d'augmenter les revenus provenant de la récupération. Toutefois, tandis que les industries du contenu pour écran continuent de croître, créant ainsi des emplois de grande valeur et d'importantes retombées économiques pour l'Ontario, elles sont également confrontées à d'importants défis dans un marché où la consolidation est en croissance et où les auditoires se fragmentent. L'approche actuelle du FMC envers la récupération a contribué à l'établissement d'une structure financière qui fonctionne bien, et toute démarche visant à la modifier doit se faire de façon extrêmement prudente.

Soutien aux projets régionaux

De façon générale, la SODIMO soutient les projets de l'industrie qui cherchent à améliorer le contexte général des producteurs de télévision canadiens afin de créer un contenu télévisuel canadien de renommée internationale. Et même si la SODIMO reconnaît que le FMC a un mandat national, elle presse le FMC de ne pas adopter de politiques ou de critères de financement qui désavantageraient les entreprises ontariennes. La SODIMO a constamment fait des déclarations publiques qui rejettent l'idée d'un système incitatif régional. Par exemple, dans notre présentation aux audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur l'octroi de licences par groupe de propriété, nous avons déclaré ce qui suit :

La SODIMO incite le Conseil à s'assurer que les politiques et réglementations ne désavantagent pas les producteurs de l'Ontario au profit de mesures incitatives régionales. Les producteurs ontariens contribuent à la diversité des idées et des histoires dans le système canadien de radiodiffusion. L'Ontario est un centre d'excellence bien implanté et les politiques et autres réglementations qui favorisent les régions situées en dehors de ce centre risquent de réduire au silence ces voix importantes et d'éroder les forces essentielles et la masse critique que l'Ontario représente. Les producteurs indépendants font face à des défis quel que soit leur lieu d'implantation dans le pays, et les politiques qui ajoutent des obstacles à l'encontre de

communautés spécifiques accroissent les difficultés des producteurs à générer des revenus, à tirer profit de leur propriété intellectuelle et à réinvestir dans leurs entreprises.¹

Nous sommes d'avis que financer un contenu de très grande qualité, peu importe l'endroit où il est produit, permettra au FMC de contribuer à un écosystème télévisuel canadien sain et indépendant, ce qui profitera à tous les Canadiens grâce à la création d'un contenu de renommée internationale et d'une activité économique. La clé du développement et de la viabilité d'un secteur canadien de la production vigoureux à long terme consiste à faire en sorte que le contenu que nous créons soit en demande et trouve un marché à l'échelle nationale et internationale. Ceci exige que nous financions le meilleur contenu possible (des histoires fascinantes à valeur de production élevée); les décisions de financement ne doivent pas se baser sur l'emplacement de l'activité de production.

Si une certaine forme de politique en matière de production régionale est exigée afin d'en arriver à un consensus national, nous croyons alors que l'approche qui suit pourrait permettre un traitement juste et équitable des producteurs, peu importe où ils se trouvent au pays :

- i. *Éliminer la « disposition en matière de siège social » du FMC afin d'inciter les compagnies de production à tourner en région, peu importe l'emplacement de leur siège social.*

On peut le mieux aborder la question des retombées économiques de la production en région et atteindre l'objectif de raconter des histoires canadiennes fascinantes en encourageant les jours de tournage en région plutôt qu'en restreignant les demandeurs en fonction de leur adresse postale. L'objectif du FMC d'encourager la production régionale pourrait être atteint sans exiger que le propriétaire du contenu soit basé dans une région en particulier.

L'exigence actuelle voulant que le siège social des entreprises soit situé dans la région afin d'accéder au financement régional contredit la théorie du développement économique, qui soutient le regroupement ou la colocation d'entreprises complémentaires pour favoriser l'incubation de talents et les économies d'échelle. L'activité de production dans une région aidera à atteindre les objectifs d'élargir les retombées économiques de la production télévisuelle dans tout le pays grâce à l'emploi, au perfectionnement des compétences et à la création d'infrastructures régionales, peu importe l'adresse du siège social d'une entreprise. La viabilité à long terme du secteur de la télévision indépendante au Canada exige que le FMC soutienne ce qui se fait de mieux en matière de production canadienne, peu importe où se situe un producteur, et fasse en sorte que tous les créateurs au pays puissent raisonnablement être inclus dans les retombées économiques et culturelles de son financement.

¹ [Présentation de la SODIMO](#) en réponse à l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-411 du CRTC, *Instance de politique portant sur une approche par groupe de propriété à l'égard de l'attribution de licences à des services de télévision et sur certaines questions relatives à la télévision traditionnelle*, 14 septembre 2009, page 6.

Une telle approche pourrait permettre d'équilibrer l'importance du mérite et de la qualité dans les décisions de financement, avec l'objectif de répartir les activités de production partout au pays.

- ii. *Traiter « l'Ontario régional » (toute région située à plus de 150 km de Toronto) en tant qu'entité distincte aux fins de la Mesure incitative pour la production de langue anglaise du FMC (MIPLA).*

Selon les lignes directrices du FMC, Toronto constitue l'unique centre de production de langue anglaise au Canada.

Puisque le FMC calcule la production par province, et que la majorité des activités de production de l'Ontario se font dans un rayon de 150 km de Toronto, les producteurs ontariens qui travaillent à l'extérieur de cette région sont effectivement désavantagés. Les données du FMC montrent qu'au cours des cinq dernières années, « l'Ontario régional » (dans un rayon de plus de 150 km de Toronto) a reçu environ 1 % des activités nationales de production. Toutefois, ces producteurs régionaux ontariens ne peuvent avoir accès à la MIPLA en raison des niveaux relativement plus élevés de production à Toronto et dans la région avoisinante, ce qui fausse les données sur l'Ontario. Si l'Ontario régional était considéré comme une région distincte, il pourrait être admissible à la MIPLA, puisque la politique du FMC consiste à accorder une mesure incitative minimale à une province ou un territoire qui affiche un taux d'activité de production inférieur à 1 % du total national.

Si le FMC traitait l'Ontario régional à titre d'entité distincte, il encouragerait une plus grande répartition de la production régionale au pays.

Mesure incitative pour la coproduction en médias numériques

Un enjeu critique dans l'élaboration de nouvelles lignes directrices pour le FMC consistera à atteindre un équilibre entre les secteurs de la télévision indépendante et des produits multimédias numériques interactifs et leur potentiel et besoins respectifs, surtout en raison du nombre important d'inscriptions excédentaires aux volets expérimental et convergent. Bien que nous reconnaissons la difficulté à laquelle est confronté le FMC pour atteindre un équilibre du soutien aux deux industries, nous encourageons fortement un style de soutien qui, essentiellement, permet à l'industrie des produits multimédias numériques interactifs de continuer à croître, tout en maintenant le soutien existant offert à l'industrie de la télévision.

Enfin, nous désirons féliciter le FMC de continuer à soutenir la croissance de l'industrie des produits multimédias numériques grâce à des initiatives qui ciblent des possibilités d'affaires précises, par exemple l'annonce récente d'un cadre pour faciliter la coproduction et l'établissement d'une mesure incitative pour la coproduction en médias numériques. Malheureusement, ces initiatives sont incompatibles avec la législation actuelle entourant le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN), ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la demande pour le programme. La SODIMO serait heureuse de travailler avec le FMC et d'autres partenaires afin d'élaborer des stratégies compatibles à l'avenir.

Conclusion

Nous vous remercions d'avoir sollicité nos commentaires sur ces questions. Nous fournissons ce point de vue au FMC aux fins d'examen, alors qu'il prépare de nouvelles lignes directrices en matière de programmes pour 2014-2015 et les exercices ultérieurs. Les commentaires contenus dans notre présentation témoignent de notre expérience en tant qu'administrateurs de programmes destinés aux industries de création de contenu pour écran ainsi que les commentaires et préoccupations dont nous ont fait part les intervenants. Nous serons heureux de toute possibilité de poursuivre ce dialogue avec le FMC au moment où il terminera la préparation de ses recommandations.